

Rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 18 mars 2015

Rapporteur : Gilles-Olivier BRON

**DA 611 – 15.03 CRÉDIT POUR LA RÉNOVATION DES TABLEAUX ÉLECTRIQUES
DE L'ÉCOLE AVANCHET-SALÈVE**

La présente délibération complète la DA 448 - 14.03 (Crédit pour la mise aux normes de la cuisine de production des restaurants scolaires), votée à l'unanimité par le Conseil municipal le 15 avril 2014, qui incluait un montant de CHF 277'000.-- (HT) pour la rénovation du tableau électrique principal et de celui de la cuisine de production. Elle se base sur les conclusions de l'étude EPIQR de 2011 (évaluation exhaustive des bâtiments de la commune quant à leur vétusté et leur qualité énergétique) et de l'étude de sécurité effectuée durant les travaux de rénovation de la cuisine de production, qui ont révélé que certains appareillages électriques sont vétustes ou en nombre insuffisant.

Mme ROSSIER-ITEN, responsable des Énergies, rappelle que l'école d'Avanchet-Salève date de 1977 (surface au plancher : 7'451 m²) et que les installations électriques sont en grande partie d'origine. Outre le tableau électrique principal, l'école (y compris des locaux annexes, telle la salle des fêtes, par exemple) possède huit tableaux électriques secondaires. Selon l'étude EPIQR, ils sont en fin de vie et doivent être changés dans un délai de cinq à dix ans. Le rapport de 2011 est très clair à ce sujet : « Les tableaux secondaires de distribution électrique ne répondent plus aux prescriptions, la sécurité des personnes, des installations et des équipements n'est plus assurée, selon les normes en vigueur ».

Quant à lui, le rapport de sécurité rédigé à l'occasion des travaux de la nouvelle cuisine de production d'Avanchet demande une remise à jour d'équipements de sécurité (dont une augmentation du nombre d'éclairage de secours).

Mme ROSSIER-ITEN informe cependant la commission que, dès que l'on effectue une petite modification en aval d'un tableau électrique, automatiquement une remise aux normes de la partie du tableau touchée est nécessaire. Par ailleurs, des contrôles d'électricité réguliers et périodiques permettent de s'assurer de la conformité aux normes. La Commune est ainsi bien assurée en cas de sinistre. Toutefois, elle précise que les tableaux deviennent de moins en moins fiables, que de plus en plus de pannes peuvent survenir, et qu'il faut bien, à un moment donné, les remplacer.

Elle détaille aussi la répartition des dépenses totales de CHF 520'000.--, à savoir CHF 140'000.- en 2015 déjà pour les travaux urgents, notamment tout ce qui est en lien avec l'ouverture de la cuisine de production des restaurants scolaires et CHF 190'000.-- en 2016, et la même somme en 2017. La répartition sur 2016-2017 est arbitraire, concède-t-elle, puisqu'il serait possible de répartir dans une plus longue durée ces dépenses. L'amortissement se fera de toute façon sur dix annuités, selon les dispositions légales.

Après ces explications, le Président (S) passe la parole aux commissaires pour leurs questions.

En réponse à une commissaire (UDC) s'étonnant de la date du dépôt de cette DA puisque l'étude EPIQR a été faite en 2011, Mme ROSSIER-ITEN explique que la Commune avait d'autres priorités, et que c'est l'étude de sécurité liée à l'ouverture de la cuisine de production qui a accéléré cette demande.

Un commissaire (S) retient qu'il est possible d'étailler les travaux jusqu'en 2017, mais demande s'il est possible d'accélérer le processus si d'autres projets votés ne se concrétisent pas cette année, afin de libérer l'argent pour une prochaine année. Mme ROSSIER-ITEN dit que cela est possible, mais qu'il faut pour cela que la DA 611 - 15.03 soit votée, savoir quand l'argent sera débloqué, et quels sont les projets qui ne se concrétiseraient pas, ainsi que leur montant, afin d'échelonner cela de manière viable.

Un autre commissaire (S) demande si l'enveloppe du bâtiment présente des failles, selon l'étude EPIQR. Confirmation lui est donnée que l'école d'Avanchet-Salève nécessite une rénovation plus globale, mais qu'aucune étude n'a été faite dans le détail et que les montants nécessaires ne sont pas du même ordre de grandeur, et pour l'instant leur estimation est probablement très en-dessous de la réalité. Un crédit d'étude à cet effet devrait être déposé par le Conseil administratif dans les années qui viennent.

Après cette réponse, une commissaire (S) demande si les tableaux électriques, voire l'ensemble du bâtiment de l'école d'Avanchet-Jura, construite quelques années avant celle d'Avanchet-Salève, présentent les mêmes problèmes. La situation est similaire en effet, selon Mme ROSSIER-ITEN, qui précise qu'il faudra aussi revoir ces installations prochainement¹.

Un commissaire (MCG) demande des précisions sur le remplacement du tableau électrique alimentant l'abri de protection civile et sur l'alimentation extérieure de l'école par les SIG. Mme ROSSIER-ITEN signale que les puissances seront changées pour la cuisine scolaire, et que les travaux y relatifs sont effectués dans le cadre du crédit de la cuisine (DA 448 - 14.03), les câbles extérieurs ne seront pas touchés et n'engendreront donc aucun travaux supplémentaires ; quant au tableau de l'abri PCi, elle doit vérifier s'il s'agit de l'un des huit tableaux secondaires. Après la commission, elle informe le rapporteur que « l'abri PC est traité séparément de l'école en raison de ses spécificités ; ainsi le tableau en question n'en fait pas partie². »

VOTE

La DA 611 – 15.03, Crédit pour la rénovation des tableaux électriques de l'école Avanchet-Salève, est ACCEPTÉE à l'unanimité (12 OUI)³.

¹ A l'occasion des travaux de la MQ Avanchet ? (*note du rapporteur*)

² Mail reçu le 25 mars.

³ Un élu Vert était absent et non remplacé lors de la commission.